dans la buie Georgienne, jusqu'à la rive sud-est du lac-Nipissing et un octroi pour aider à l'extension des lignes existantes et projetées d'Outario à Quebec.

" Nous nous proposons de faciliter la construction d'un embranchement de Fort Gurry & Pembina, ce qui est déjà pourvu per la chambre, bien que nous ne purs ions pas es pérer de le voir fini au mois de déa mbre prochain, époque fixée par le dernier gouvernement pour son parachèrement.

" Nous nous efforcerons de rendre ces grands travaux utiles à la promotion de l'immigration sur une grande chelle, ainsi qu'à la colonisation et au développement de ces fatiles territoires sur lesquels sont fondées en graude partie

pos espérances touchant l'avenir du Canada.

" La manière convenible d'agir à l'égard de l'insolvabi-Rità a lorg'emps (té un problème en d'autres pays que le 18tre. Notre loi actuelle sur l'insolvabilité cause beaucoup de mécost atement. Le gouvernement s'effercera de passer une mesure qui, tout au fais aut aux créauciers l'avantage d'obtenir une distribution sommeire et juste des biers de leurs debiteurs in o.v.bles, sera de nature à décourager les actes inconsidéres, à rendre plus difficile la commission et plus facile le châtiment de la fraude, de simplifier le fonctionnement et de diminuer la dépense nécessaire pour règler les affaires de failate.

" Le temps parait aujourd'hui arrivé cu la réunion des d'ffirentes provinces pourra être avancée par la creation d une Cour générale d'Appel pour la Puissance, et l'atten-

tion du gouvernement sera atérée sur ce point.

" Les travaux pour l'amédioration du système des canaux do pays scront joursuivis avec vigueur et l'on fara tous les efforts possibles pour attirer dons les canaux conadiens le trofic de l'Onest et pour prot ger les vastes interêts maritimes de la Pai-sance, en employant d'ene manière judiciense les sommes consacrées aux ameliorations publiques.

" Le sy-tème de la milice demande une révision et le gouvernement y donnera une attention sérieuse et immédiste dans le but d'en sugmenter l'efficacité......'

En résumé, si nous débarrassons l'adresse de L'Hon. M. M (K 1 zie, de ses ornements plus ou moins convenables et de ses accusations plus ou moins justifiables contre le ministère precédent, nous voyons que le cabinet actuel se pro-

10. De relever la moralité publique et de bien conduire les affaires du pays.

20. De faire des lois qui amèneront la fin des jalousies de

provinces et des préjugés locaux.

30. De diminuer la qual fication des électeurs, d'abolir complètement celle des candidats pour la Chambre des Communes et d'établir le vote au scrutin secret.

- 40. D'établir des moyens de communication avec la Colombie Anglaise. D'après le projet du gouvernement, les communications se firont en partie par cau, en partie par tation des projets de loi d'intérêt privé. chemins de fer construits tantôt sur le territoire canadien, tantôt sur celui des Etats-Unis.
- 50. De promouvoir les intérêts de l'immigration et de la colonisation.
 - 60. De présenter une bonne loi de banqueroute.
- 70. D'établir une Cour d'Appel pour toute la Puissance du Canada.
- 80. De continuer l'amélioration des canaux commencée par son prédécesseur.
- 90. De réorganiser le système de milice aujourd'hui en force dans la Puissance.

Les électeurs de la Province de Québec seront certainement surpris de ne pas voir figurer dans ce programme l'im-

portante question des écoles du Nouveau-Brunswick, et celle non moins importante de Manitoba, avec lesquelles les hommes avjourd hui au pouvoir ont fait tant de bruit.

- Dans la Législature locale, l'Hon. M. Robertson a fait

son exposé financier le 13 du courant.

l'endant la dernière année fiscale, les recettes se sont élevées à \$1,999,942 57, de laquelle somme il est nécessuire de déduire quelques items qui ne doivent pas être comptés comme des revenus. Cependant, mome en fai-ant cette déduction, le total des recettes dépasse de \$125,000, l'évalustion qui en avait été faite pendant la dernière session.

D'un autre côté, les dépenses ont également été plus fortes que l'evaluation; sinsi, évaluées à \$1,669,481, elles se sout

elevées à \$1,731,750.78.

La balance en caisse au premier juillet dernier était de

\$948 601 45.

En fice de l'état florissant de notre fortune publique, le gouvernement se propose d'aider efficacement la construction des chemins de fer. Dans ce but, les différentes voies ferrées ont été divisées en trois classes.

La première comprend le chemin de fer de la Rive Nord ct celui de Colonisation du Nord de Montreal, formant une ligne continue depuis Québec jusqu'à Aylmer. Cette classe recoit un octroi de \$2.000,000 plus une étendue de terrain, portant le nom de b'oc A, évaluée à \$1,800,000. L'octroi en argent et en terre sera divisé entre les deux compagnies en proportion de la longueur du chemin exécuté par chacune d'elle.

La seconde classe comprend les chemins du Sud-Est de Lévis et Kennébec, de Sherbrooke et Kennébec, de Richelieu, de Drummond et Arthabaska, de Philippsburg, de Waterloo et Magog, de Missisquoi et la Rivière-Noire, de la Frontière de Québec, des Laurentides et l'embranchement de Saint-Jérôme, formant une longueur totale de 620 milles. Une somme de \$2,500 par mille est octroyée aux chemins de cette classe.

La troisième classe comprend les chemins de la Rivièredu-Loup et Woodstock, de Québre et Lac St. Jean, d'Aylmer et la Rivière Creuse, de la Baie des Chaleurs. Toutes ces compaguies onte des octrois en terre; mais el'es sont libres d'y renoncer et alors le gouvernement leur accorders un octroi de \$2,500 par mille comme à la classe précédente.

Pour avoir droit à ces octrois, les compagnies devront se mettre à l'œuvre de bonne foi dans l'espace d'une année.

Si toutes les subventions qui viennent d'être mentionnées étaient payées, elles formeraient un total de \$5,280,000. Mais l'hon. M. Robertson un croit pas que la somme à payer dépasse \$4,000,000

La réance du 14 n'a duré en environ deux heures et demie. Elle a été presque completement remplie par la présen-

Le seul bill qui ait provoque quelque discussion sérieus est celui de M. Pelletier de Bellechusse demandant de detacher une partie du comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et l'annexer au district de Québec.

M. Verreault de l'Islet s'opposa fortement à l'adoption de ce bill. Il démontra que les changements demandés seraient la cause de nombreux embarras et de dépenses considérables pour tous les justiciables de l'Islet et Montmagny, lesquels ont dû compter sur la permanence de nos institutions judiciaires actuelles. D'ailleurs, ce serait un mauvais exemple si l'on devait changer ces institutions suivant les caprices du moment.

Puis un amendement de l'Hon. M. Ouimet renvoyant la